

Ce document contient des renseignements essentiels sur le Fonds d'obligations de sociétés Aston Hill que vous devriez connaître. Vous trouverez des détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Gestion d'actifs Aston Hill inc. au 1-800-513-3868 ou à l'adresse info@astonhill.ca, ou consultez le site www.astonhill.ca.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

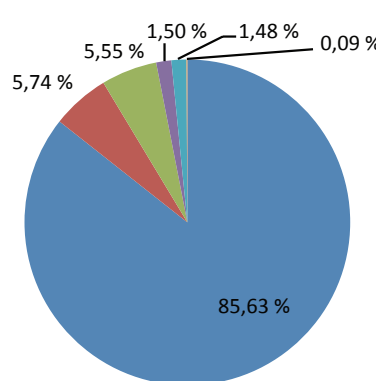
Le 27 février 2015, le Fonds, qui était auparavant le Fonds d'obligations catégorie investissement Build America, un fonds à capital fixe offert en vertu d'un prospectus daté du 28 janvier 2010, a été converti en fonds à capital variable ayant un objectif de placement différent.

BREF APERÇU			
Code du fonds	FE – À déterminer LL – À déterminer	Gestionnaire du fonds :	Gestion d'actifs Aston Hill inc.
Date de création de la série :	20 mars 2015	Gestionnaire de portefeuille :	Gestion d'actifs Aston Hill inc.
Valeur totale du Fonds au 1 ^{er} avril 2015 :	14 616 569,92 \$	Placement minimal :	2 000 \$
Ratio des frais de gestion (RFG) :	Non disponible – Nouvelle série		

Dans quoi le fonds investit-il?

L'objectif de placement du fonds est de générer un revenu et de procurer un potentiel de plus-value du capital en investissant dans un portefeuille diversifié composé principalement d'obligations de sociétés canadiennes et d'autres titres à revenu fixe.

Les tableaux ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 1^{er} avril 2015. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 1 ^{er} avril 2015)		Répartition des placements (au 1 ^{er} avril 2015)													
1. Fairfax Financial Hlds Ltd	5,74 %														
2. Enbridge Inc.	5,55 %														
3. Chemin de fer Canadien Pacifique Ltée	1,50 %														
4. Rogers Communications Inc.	1,48 %														
5. Celestica Inc.	0,09 %														
6. Trésorerie et équivalents de trésorerie	85,63 %														
Pourcentage total des dix principaux placements	100,00 %														
Nombre total de placements	5														
Ces placements sont temporairement détenus dans le cadre de la conversion du fonds en société d'investissement à capital variable.															
		<table border="1"> <tbody> <tr> <td>■ Trésorerie et équivalents de trésorerie</td> <td>85,63 %</td> </tr> <tr> <td>■ Finance</td> <td>5,74 %</td> </tr> <tr> <td>■ Énergie</td> <td>5,55 %</td> </tr> <tr> <td>■ Industrie</td> <td>1,50 %</td> </tr> <tr> <td>■ Services de télécommunications</td> <td>1,48 %</td> </tr> <tr> <td>■ Technologies de l'information</td> <td>0,09 %</td> </tr> </tbody> </table>	■ Trésorerie et équivalents de trésorerie	85,63 %	■ Finance	5,74 %	■ Énergie	5,55 %	■ Industrie	1,50 %	■ Services de télécommunications	1,48 %	■ Technologies de l'information	0,09 %	
■ Trésorerie et équivalents de trésorerie	85,63 %														
■ Finance	5,74 %														
■ Énergie	5,55 %														
■ Industrie	1,50 %														
■ Services de télécommunications	1,48 %														
■ Technologies de l'information	0,09 %														

Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent, mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Gestion d'actifs Aston Hill inc. estime que la volatilité de ce fonds est **faible**.

Comme l'objectif de placement du fonds a été modifié dans le cadre de la conversion, le niveau de risque est seulement une estimation par Gestion d'actifs Aston Hill inc. En général, ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
--------	----------------	-------	---------------	-------

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? » dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement des parts de série A du fonds. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

Meilleur et pire rendement sur trois mois

Cette information n'est pas disponible, car la série est en circulation depuis moins d'une année civile.

Rendements annuels

Cette information n'est pas disponible, car la série est en circulation depuis moins d'une année civile.

Rendement moyen

Cette information n'est pas disponible, car la série est en circulation depuis moins de 12 mois consécutifs.

À qui le fonds est-il destiné?

Aux investisseurs qui :

- recherchent un placement à long terme;
- désirent investir dans des obligations de sociétés canadiennes;
- peuvent supporter les hauts et les bas du marché boursier;
- recherchent un niveau de risque faible.

! N'investissez pas dans ce fonds si vous souhaitez un placement à court terme à haut risque.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte le fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de série A du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Lorsque vous achetez des parts du fonds, vous devez choisir le moment où les frais d'acquisition seront payés. Informez-vous sur les avantages et les inconvénients de chaque option.

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez		Comment ça fonctionne
	En pourcentage (%)	En dollars (\$)	
Frais d'acquisition initiaux	De 0 % à 5 % du montant investi	De 0 \$ à 50 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie	<ul style="list-style-type: none"> • Vous choisissez le taux avec votre représentant. • Les frais d'acquisition initiaux sont déduits du montant acheté et sont remis à la société de votre représentant à titre de commission.
Frais d'acquisition reportés modérés	Si vous vendez : moins de 1 an après l'achat 3,0 % moins de 2 ans après l'achat 2,0 % moins de 3 ans après l'achat 2,0 % 3 ans ou plus après l'achat 0 %	De 0 \$ à 30 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ vendue	<ul style="list-style-type: none"> • Les frais d'acquisition reportés sont à taux fixe. Ils correspondent à un pourcentage du coût initial et sont déduits du montant vendu. • Lorsque vous investissez dans le fonds, Gestion d'actifs Aston Hill inc. verse à la société de votre représentant une commission de 2,5 %. Les frais d'acquisition reportés que vous payez sont remis à Gestion d'actifs Aston Hill inc. • Vous n'avez pas à payer les frais d'acquisition reportés modérés lorsque vous échangez des parts de série A contre des parts d'un autre fonds d'investissement Aston Hill. Les frais d'acquisition reportés modérés seront exigibles au rachat du prochain placement. • Une substitution d'une série différente nécessiterait le paiement de frais de reclassement. • De manière générale, vous pouvez faire racheter jusqu'à 10 % de vos parts chaque année sans frais d'acquisition reportés.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds.

Les frais du fonds sont composés des frais de gestion, d'exploitation et d'opérations. Les frais de gestion annuels du fonds correspondent à 1,3 % de la valeur de la série A du fonds. Comme il s'agit d'une nouvelle série, les frais d'exploitation et les frais d'opérations ne sont pas encore disponibles.

Renseignements sur la commission de suivi

Gestion d'actifs Aston Hill inc. verse une commission de suivi à la société de votre représentant tant que vous possédez des titres du fonds. La commission de suivi est permanente. Cette commission couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent. Elle est prélevée sur les frais de gestion et calculée en fonction de la valeur de votre placement. Le taux dépend de l'option de frais d'acquisition que vous choisissez :

- Frais d'acquisition initiaux – jusqu'à 0,5 % de la valeur de votre placement annuellement, ce qui correspond à 5 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.
- Frais d'acquisition reportés modérés – jusqu'à 0,25 % de la valeur de votre placement pour les trois premières années (0,5 % par la suite), ce qui correspond à 2,50 \$ pour chacune des trois premières années (5 \$ annuellement par la suite) sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, conserverez, vendrez ou échangerez des parts du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous vendez ou échangez dans les 30 jours de leur achat. Ces frais sont remis au fonds.
Frais d'échange	La société de votre représentant peut demander jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous échangez contre des titres d'un autre fonds d'investissement Aston Hill.
Frais de reclassement	Lorsque vous substituez une série à une autre, Gestion d'actifs Aston Hill inc. exigera des frais de reclassement correspondant au montant des frais d'acquisition reportés modérés que vous auriez eu à payer si vous aviez fait racheter vos parts de série A.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre achat dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec Gestion d'actifs Aston Hill inc. ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Gestion d'actifs Aston Hill inc. 77, rue King Ouest Bureau 2110, C.P. 92 Toronto-Dominion Centre Toronto (Ontario) M5K 1G8	Téléphone : 416-583-2300 Sans frais : 1-800-513-3868 Courriel : info@astonhill.ca www.astonhill.ca
--	--

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.